Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le



ID: 038-213804719-20240208-24020803-DE

MAIRIE DU SAPPEY EN CHARTREUSE 14 PLACE DE L'EGLISE 38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE

Tel: 04 76 88 80 51

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 février 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 8 février, le Conseil Municipal de la Commune du SAPPEY EN CHARTREUSE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire filmé et diffusé en direct, à la Mairie du Sappey en Chartreuse.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Date de convocation du Conseil Municipal : 02/02/2024

## PRESENTS:

Dominique Escaron, Sylvain Seurat, Anne Barrand, Anne Marie Michalet, Isabelle Nury, Franck Balducci, Jean-Marc Jouffe, Gildas Bouffaud, Odile Bertrand, Laurent Ristord, Hugues De Montal après la dernière délibération

<u>ABSENTS REPRESENTES</u>: Laurette Aimonetti à Anne Barrand, Laurent Lebrun à Dominique Escaron, Jean-Yves Perino à Sylvain Seurat

**ABSENT**: Stéphanie Plaisant

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne Barrand

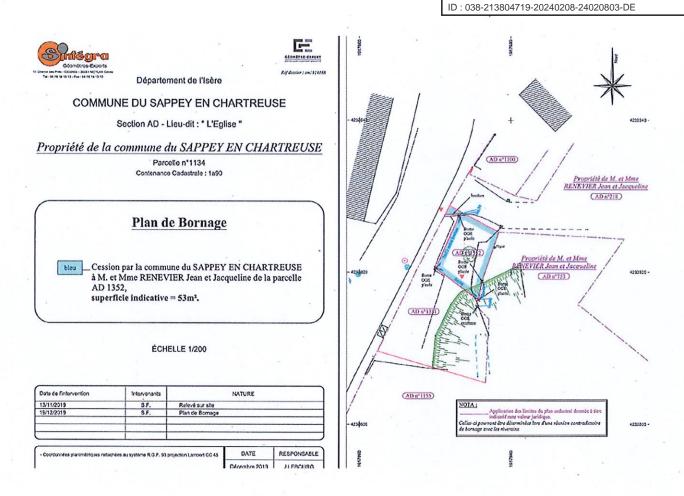
240208 03 : Cession parcelle AD 1352 à M. Renevier

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a été convenu en 2019 entre la commune et Monsieur RENEVIER d'une cession pour régularisation, au prix symbolique de 1€, d'une parcelle de 53 m2 en bordure de la RD 512, à Monsieur RENEVIER, devant l'entrée de sa parcelle. La commune a procédé à la division parcellaire de la parcelle AD 1134 par DP 038 471 23 000 27, délivrée le 29/07/2023 (Géomètre SINTEGRA - plan du 19/12/2019 − Pv du 4/12/2020) afin de céder la parcelle AD 1352 à Monsieur RENEVIER selon plan, ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le



Il est donc proposé, pour régulariser cette cession :

- d'approuver ce projet de cession de la parcelle AD 1352 d'une superficie de 53 m2 au prix symbolique de 1€
- d'autoriser le Maire ou l'un de ses adjoints dument mandaté, à régler les frais de toute nature afférents à la procédure, et à signer tout document et acte nécessaire à la cession

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce projet de cession de la parcelle AD 1352 d'une superficie de 53 m2 au prix symbolique de 1€ et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints dument mandaté, à régler les frais de toute nature afférents à la procédure, et à signer tout document et acte nécessaire à la cession.

FAIT et DELIBERE les jours et mois et an que dessus.

Délibération conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire compte tenue de la transmission en Préfecture le 15/02/2024

Affichée ou publiée le 15/02/2024

Fait à Le Sappey, le 15/02/2024

Dominique ESCARON, Maire

